

## PROGRAMME PRINCIPAL 15

# Techniques de l'information

---

### 15.1 Appui aux projets et au programme relatifs aux techniques de l'information

### 15.2 Services informatiques

---

#### Résumé

253. La stratégie d'intégration des techniques de l'information dans les activités de l'OMPI vise à maximiser la productivité, améliorer l'efficacité et utiliser de façon optimale les ressources dans toute l'Organisation. Les investissements en faveur des techniques de l'information, que ce soit en faveur des unions d'enregistrement de l'OMPI (PCT, Madrid et La Haye) et des activités administratives de l'Organisation ou que ce soit en vue d'accroître la productivité du personnel, se traduira aussi par des avantages importants pour les États membres de l'OMPI et pour ses autres parties prenantes, en améliorant les pratiques de gestion de l'Organisation et en contribuant à rendre ces pratiques plus efficaces, en fournissant un accès aux données de propriété intellectuelle et en assurant la diffusion de ces données et en mettant en place une infrastructure mondiale en réseau en vue de faciliter la fourniture de services en matière de propriété intellectuelle. Les techniques de l'information à l'OMPI sont gérées comme une activité axée sur les services qui répond aux besoins et aux priorités de l'Organisation.

254. En vue d'aboutir aux résultats escomptés, l'OMPI a procédé d'une façon structurée dans la mise en œuvre de sa politique en matière de techniques de l'information. Elle a eu recours aux méthodes utilisées et aux pratiques recommandées dans l'industrie dans le cadre de ses activités relatives aux techniques de l'information, en mettant l'accent sur la qualité, l'obligation de rendre compte et l'exécution. Ces activités reposent sur un personnel structuré pour toute la durée du cycle de vie des projets et des activités, depuis leur lancement et leur élaboration jusqu'à leur mise en œuvre, la fourniture des services d'appui nécessaires et leur développement ultérieur. Cette façon de procéder vise aussi à faire en sorte que tous les systèmes d'automatisation soient d'une grande qualité, fonctionnent le mieux possible et soient viables à long terme. L'affectation du personnel de l'OMPI à des équipes travaillant à la réalisation de projets, complétées par des techniciens extérieurs, est un élément important qui contribue au transfert des connaissances en faveur du Bureau international, garantissant ainsi la durabilité des systèmes informatiques qui sont élaborés.

255. À la suite de l'adoption par l'OMPI de pratiques et de méthodes en matière de gestion des projets, la structure correspondant aux techniques de l'information a été divisée en trois grands domaines (gestion des opérations et des programmes, projets et

services), qui correspondent aux différents stades d'un projet (lancement, mise en œuvre et exploitation). Chaque domaine a des fonctions et des responsabilités déterminées en ce qui concerne la réalisation des principaux objectifs.

256. Le sous-programme 15.1 (Appui aux projets et au programme relatifs aux techniques de l'information), a pour objet l'élaboration des systèmes les plus importants, tels que le projet IMPACT pour le PCT, qui déboucheront sur une plus grande productivité et une efficacité supérieures dans les activités de l'OMPI. Dans le cadre de ce sous-programme, la section de l'appui au programme relatif aux techniques de l'information jouera un rôle de coordination pour toutes les questions d'automatisation et fera en sorte que les différents objectifs soient atteints grâce à des méthodes qui ont fait leur preuve et présentent un bon rapport coût-efficacité. Le sous-programme 15.2 (Services informatiques) a pour objet l'infrastructure, les systèmes et les services nécessaires aux opérations, aux activités administratives et aux fonctions de gestion. Les services seront améliorés et renforcés, selon les besoins, compte tenu de l'évolution des besoins de l'Organisation.

257. La réussite du programme relatif aux techniques de l'information dépend, dans une large mesure, de l'existence d'un personnel dynamique et très qualifié dans ce domaine et la formation pluridisciplinaire du personnel restera donc une priorité.

## **Sous-programme 15.1**

### **Appui aux projets et au programme relatifs aux techniques de l'information**

#### **Objectifs :**

- ◆ Élaborer et mettre en œuvre des projets relatifs aux techniques de l'information qui répondent aux objectifs énoncés dans le respect des budgets et des délais prévus.
- ◆ Faire en sorte que tous les projets soient intégrés dans les pratiques de gestion de l'OMPI.
- ◆ Contribuer aux activités de l'OMPI en matière de techniques de l'information en veillant à ce qu'elles correspondent à la vision de l'Organisation, qu'elles soient compatibles avec les besoins d'autres programmes sur le plan des opérations et soient réalisées en coordination avec les États membres.
- ◆ Fournir les services de secrétariat nécessaires au Comité permanent des techniques de l'information.

## Activités

258. La Division des projets informatiques est chargée d'exécuter tous les grands projets d'informatisation au sein de l'OMPI, c'est-à-dire WIPONET, le projet IMPACT pour le PCT, le projet de dépôt électronique pour le PCT et le projet CLAIMS, et de contribuer à la mise en œuvre du projet AIMS. Des informations détaillées sur les activités et le budget consacrés à ces projets financés au moyen des excédents de ressources figurent dans le document WO/PBC/3/3.

259. La section de l'appui au programme relatif aux techniques de l'information joue un rôle central et coordonne toutes les activités de l'OMPI en matière de techniques de l'information. Assurant le lien entre les techniques de l'information et les autres programmes de l'OMPI, cette section a pour tâche importante d'évaluer les propositions de projets et d'aider d'autres secteurs d'activité de l'OMPI à définir les besoins ou les éventuels gains de productivité pouvant résulter de l'utilisation des techniques de l'information dans les secteurs correspondants. L'un des rôles de cette section est de contribuer à la meilleure utilisation possible des ressources en matière de techniques de l'information.

260. Des demandes relatives à la réalisation de nouveaux projets peuvent être formulées soit directement par les États membres par l'intermédiaire d'organes tels que le Comité permanent des techniques de l'information (SCIT) soit au vu des nouveaux besoins définis par le Bureau international en rapport avec ses opérations. Dans le cadre de la méthode de travail fondée sur la durée du cycle de vie des projets relatifs aux techniques de l'information, la section de l'appui au programme relatif aux techniques de l'information a pour mandat de veiller à ce que le lancement et la gestion des projets se déroulent de façon systématique et que les projets approuvés bénéficient de fonds et d'un personnel suffisants et répondent à d'autres critères déterminés, avant d'être confiés à la Division des projets informatiques chargée de la mise au point et de la mise en œuvre de ces projets. La section précitée assurera aussi le secrétariat du SCIT.

261. Compte tenu du mode d'organisation du personnel informatique fondé sur la flexibilité, dans le cadre duquel chaque membre du personnel est affecté à une équipe selon son domaine de compétence, la section de l'appui au programme relatif aux techniques de l'information intègre aussi le personnel dont les compétences informatiques sont axées sur les activités d'appui et les opérations, parmi lequel figurent les analystes des opérations, les spécialistes de la gestion du changement, les rédacteurs techniques et les experts en contrôle de la qualité. La gestion unitaire du domaine des techniques de l'information souligne l'urgente nécessité pour l'OMPI d'investir dans le personnel de cette catégorie, car, considéré globalement, il représente un réservoir important de connaissances pour l'Organisation.

<u>Résultats escomptés</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
1. Exécution des projets relatifs aux techniques de l'information selon le budget et le calendrier convenus.	<input type="checkbox"/> Dépenses relatives aux projets conformes au budget et exécution des projets dans les délais.
2. Projets relatifs aux techniques de l'information conformes aux objectifs énoncés et à la vision globale de l'OMPI et de ses États membres.	<input type="checkbox"/> Retour d'information des utilisateurs et des États membres au moyen d'enquêtes réalisées par écrit.
3. Optimisation des ressources dans le domaine des techniques de l'information.	<input type="checkbox"/> Avantages sur le plan des coûts découlant de la coordination des achats de matériel ou du partage des ressources. <input type="checkbox"/> Personnel pouvant travailler sur différents systèmes informatiques. <input type="checkbox"/> Rapports sur le suivi du programme à la haute direction et aux États membres de l'OMPI.
4. Analyse documentée de tous les secteurs d'activité de l'OMPI en ce qui concerne le niveau actuel d'informatisation et les besoins futurs.	<input type="checkbox"/> Avant-projet relatif au développement des systèmes et/ou aux remplacements nécessaires en fonction des opérations à entreprendre. <input type="checkbox"/> Amélioration des pratiques de gestion.
5. Appui efficace aux organes constitués des États membres qui traitent des questions relatives aux techniques de l'information.	<input type="checkbox"/> Retour d'information des délégués. <input type="checkbox"/> Amélioration de la qualité des documents pour les réunions.

## Activités

- ◆ Suivre l'exécution des projets et faire rapport sur l'état d'avancement des projets, en tant que de besoin, à la haute direction et aux États membres de l'OMPI.
- ◆ Fournir un appui aux divisions des projets et des services informatiques.
- ◆ Assurer la liaison avec tous les secteurs de programme de l'OMPI, y compris examiner les systèmes existants et étudier la possibilité de lancer de nouveaux projets d'informatisation.
- ◆ Assurer le secrétariat du SCIT.

## Sous-programme 15.2

### Services informatiques

#### Objectifs :

- ◆ Faciliter l'utilisation croissante de l'informatique à l'OMPI.
- ◆ Garantir un environnement informatique efficace, stable et sûr pour l'OMPI.
- ◆ Faire en sorte que les systèmes et les services soient actualisés et soient conformes aux besoins de l'Organisation.

#### Généralités

262. La Division des services informatiques est chargée de gérer l'infrastructure, les systèmes et les services informatiques de l'OMPI qui sont utilisés par tous les secteurs de l'Organisation. Elle veille à la mise en place efficace des techniques de l'Internet et de l'Intranet pour améliorer la communication et la circulation de l'information au sein du Bureau international et à l'extérieur; elle est chargée par ailleurs d'élaborer et de mettre en œuvre la politique de l'OMPI en matière de sécurité informatique.

263. La division est responsable de l'établissement des normes et des directives informatiques et de l'application des pratiques recommandées de l'industrie dans les domaines de l'exploitation, de l'appui aux utilisateurs, de l'élaboration de logiciels et de la maintenance. Les aménagements intéressant les systèmes existants, qui sont demandés, approuvés et classés par ordre de priorité par les utilisateurs de l'Organisation sont mis en œuvre par la division selon les mêmes critères que ceux qui sont applicables aux projets nouveaux.

264. Des accords internes relatifs au niveau de service seront passés avec les utilisateurs des services informatiques compte tenu des besoins des services, des avantages escomptés et des ressources disponibles. Il s'agit d'un élément capital pour

pouvoir fournir des niveaux de service appropriés permettant l'exploitation efficace des systèmes de l'OMPI. Enfin, une coordination et un appui techniques continueront d'être fournis à la Division des projets informatiques afin de garantir que les systèmes élaborés récemment soient parfaitement intégrés dans le cadre opérationnel de l'Organisation.

<u>Résultats escomptés</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
<p>1. Infrastructure informatique moderne et amélioration de l'appui aux utilisateurs en vue d'accroître la productivité du personnel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Mise à disposition d'un réseau rapide dans les locaux de l'OMPI.</li> <li><input type="checkbox"/> Nombre de postes de travail dotés des dernières techniques mis à disposition du personnel et offrant les applications bureautiques courantes.</li> <li><input type="checkbox"/> Mise à niveau du matériel et des logiciels par rapport aux normes de l'industrie.</li> <li><input type="checkbox"/> Statistiques d'utilisation pour les services en réseau.</li> <li><input type="checkbox"/> Nombre de membres du personnel formés aux applications courantes.</li> <li><input type="checkbox"/> Résultats d'une enquête relative au degré d'utilisation des systèmes et de satisfaction globale du personnel.</li> </ul>
<p>2. Fonctionnement fiable et stable des systèmes et des services informatiques de l'OMPI.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Passation d'accords relatifs au niveau de service avec les secteurs utilisateurs.</li> <li><input type="checkbox"/> Établissement de procédures de traitement informatique.</li> <li><input type="checkbox"/> Pourcentage de temps de bon fonctionnement pour les systèmes.</li> <li><input type="checkbox"/> Temps de réponse aux appels des utilisateurs ayant besoin d'assistance.</li> <li><input type="checkbox"/> Mise à disposition de documents sur les systèmes et à l'intention des utilisateurs.</li> <li><input type="checkbox"/> Diminution du nombre des points de défaillance au niveau du matériel, du logiciel et des ressources disponibles au titre de l'assistance.</li> </ul>

<u>Résultats escomptés</u>	<u>Indicateurs d'exécution</u>
3. Actualisation des systèmes existants et adaptation de ces systèmes avec l'évolution des besoins de l'Organisation.	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="826 338 1361 521">❑ Élaboration de projets et de procédures de vérification des changements applicables aux modifications apportées aux systèmes.</li> <li data-bbox="826 539 1361 645">❑ Nombre des nouveaux besoins des utilisateurs ayant donné lieu à une action concrète.</li> </ul>

### Activités

- ◆ Coordonner, planifier et gérer la Division des services informatiques.
- ◆ Élaborer et mettre en œuvre des politiques, des procédures et des directives relatives à la sécurité informatique dans toute l'OMPI, y compris les activités de contrôle et de suivi.
- ◆ Fournir, développer et gérer l'infrastructure et les services en réseau pour le personnel de l'OMPI, y compris les activités de gestion des bases de données et les services d'assistance pour les systèmes principaux.
- ◆ Procéder à l'élaboration et assurer la maintenance et l'intégration des systèmes relatifs aux opérations et aux activités administratives de l'OMPI.
- ◆ Procéder à l'élaboration et assurer la maintenance et la gestion des systèmes et des services Internet et Intranet de l'OMPI.
- ◆ Fournir le matériel informatique et l'appui technique nécessaires au personnel et pour les réunions et les conférences de l'OMPI. Coordonner et organiser la formation du personnel dans le domaine de l'informatique.
- ◆ Fournir et élaborer des outils d'édition électronique à l'intention des secteurs de l'OMPI axés sur les opérations.

**Tableau 11.15 Budget détaillé 2002-2003**  
**Programme principal 15**  
**Techniques de l'information**

**A. Variation budgétaire par objet de dépense**

Objet de dépense	Budget 2000-2001 révisé A	Variation						Budget 2002-2003 proposé E=A+D
		Programme		Coûts		Total		
	Montant B	% B/A	Montant C	% C/A	Montant D=B+C	% D/A		
Dépenses de personnel	25 550	(6 943)	(27,2)	1 316	5,2	(5 627)	(22,0)	19 923
Voyages et bourses	175	926	529,1	39	22,3	965	551,4	1 140
Services contractuels	8 721	7 156	82,1	572	6,6	7 728	88,6	16 449
Dépenses de fonctionnement	2 077	1 032	49,7	111	5,3	1 143	55,0	3 220
Matériel et fournitures	1 475	6 611	448,2	291	19,7	6 902	467,9	8 377
	<b>37 998</b>	<b>8 782</b>	<b>23,1</b>	<b>2 329</b>	<b>6,1</b>	<b>11 111</b>	<b>29,2</b>	<b>49 109</b>

**B. Variation budgétaire par catégorie de postes**

Catégorie de postes	Budget 2000-2001 révisé A	Variation B-A	Budget 2002-2003 proposé B
Directeurs	2	-	2
Administrateurs	47	(13)	34
Services généraux	33	(8)	25
<b>TOTAL</b>	<b>82</b>	<b>(21)</b>	<b>61</b>

**C. Allocations budgétaires par sous-programme et  
détail par objet de dépense**

Objet de dépense	Sous-programme		Total
	1	2	
<b>Dépenses de personnel</b>			
Postes	1 432	17 957	19 389
Agents temporaires	150	384	534
<b>Voyages et bourses</b>			
Missions de fonctionnaires	190	400	590
Fonctionnaires nationaux	550	-	550
<b>Services contractuels</b>			
Conférences	360	120	480
Consultants	40	2 300	2 340
Publications	-	50	50
Autres	60	13 519	13 579
<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
Locaux et entretien	-	2 600	2 600
Communications et autres	40	580	620
<b>Matériel et fournitures</b>			
Mobilier et matériel	-	5 200	5 200
Fournitures	-	3 177	3 177
<b>Total</b>	<b>2 822</b>	<b>46 287</b>	<b>49 109</b>